DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme LAQUET Laura – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme PIERRAT Brigitte – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. CAMUSSO Eric – Mme CARMONA Édith – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – M. COMBE Gérard – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à Mme OBELISCO Francine

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AYMES Patricia.

MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Compte-rendu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Francine OBELISCO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce la démission de M. NESTY Patrick. Il procède à l'installation du candidat placé immédiatement à la suite du dernier élu de la liste "CASA 2020", soit Mme ORSINI Chantal.

Monsieur le Maire soumet le procès–verbal du 17 Décembre 2020 à l'appréciation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour ; il s'agit du renouvellement de la convention "Fondation 30 millions d'amis". Ce point sera examiné en fin de séance.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1./ PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"

A – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROGRAMME

La commune de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN a été retenue par le Préfet de Région pour intégrer le programme "Petites Villes de Demain", sur la période 2020-2026. Cette annonce a été faite le 14 novembre à l'occasion du Comité Interministériel à la Ruralité.

Cette candidature a été présentée au titre de la revitalisation de la Commune et en particulier SAINT-AUBAN. Le programme vise à donner à notre Commune, qui exerce des fonctions de centralités essentielles et structurantes mais qui présente aussi des signes de fragilité, les moyens de concrétiser nos projets de revitalisation pour redevenir une ville dynamique.

Le programme constitue un outil de la relance au service des territoires et vise à nous donner les clés pour concevoir et mettre en œuvre notre projet de territoire, avec un soutien en ingénierie et des financements sur des thématiques ciblées.

Monsieur le Maire communique en séance toutes les informations sur cette opération, tant au niveau de l'objet que des financements pouvant être mobilisés et des projets communaux qui pourront d'ores et déjà être étudiés afin d'être présentés.

B – RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET

Pour la mise en œuvre et la réussite de ce programme, le recrutement d'un chef de projet est nécessaire et fortement recommandé. Ce poste est financé à 25 % dans la limite de 15.000 €. par an.

Le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial :

- Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation.
- Il appuie et conseille les instances décisionnelles engagées dans le projet.
- Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.
- Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer et partager ses expériences.

Dans un premier temps, le chef de projet va avoir pour mission de préparer la convention d'adhésion au programme avec les différents partenaires. Cette convention sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Le chef de projet serait recruté sur un contrat d'une durée de dix-huit mois au grade d'attaché territorial principal, 9° échelon.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
- de l'autoriser à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant,
- de l'autoriser à solliciter la subvention,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget,
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier.

VOTE : ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

2./ RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE (DSIL)

Gérard BENOIT expose qu'un diagnostic a été réalisé par la Commune concernant l'état des lieux des bâtiments publics et en particulier les performances énergétiques des batiments scolaires Paul Lapie abritant les écoles, des logements et le restaurant scolaire.

Il s'avère que des travaux sont rendus prioritaires afin d'améliorer la qualité thermique de ces bâtiments.

Un estimatif prévisionnel de travaux s'élève à 651.330 €.H.T. incluant en particulier l'isolation thermique en façade et le remplacement des menuiseries existantes.

Gérard BENOIT propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention concernant ces travaux, dans le cadre du plan de relance au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et d'approuver le plan de financement suivant :

MONTANT DE LA DÉPENSE H.T.		MONTANT DE LA RECETTE H.T.	
Travaux	651.330 €.	Subvention DSIL – 80 % Autofinancement – 20 %	521.064 €. 130.266 €.
TOTAL	**651.330 €.**	**TOTAL**	**651.330 €.**

Le Conseil est invité à approuver le plan de financement présenté ainsi que la demande de subvention à présenter.

VOTE : ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

POINT SUPPLÉMENTAIRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION "FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS"

Guillaume JULIEN informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation "30 millions d'amis" signée initialement en 2016, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la Commune pour l'année 2021.

La multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics de la Commune peut être source de difficultés, voire de nuisances. La meilleure solution pour éviter ces colonisations et les désagréments dénoncés par les administrés réside dans la gestion durable des chats dits "libres" qui consiste à procéder à leur capture pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal de la ville.

Guillaume JULIEN propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de partenariat avec la Fondation "30 millions d'amis", en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune pour l'année 2021,

- d'approuver la prise en charge des frais de stérilisation par la Commune à hauteur de 50 % du nombre de chats errants estimé pour cette année à 120 (soit 60 pour un montant unitaire de frais de 80 €. (2.400 €. prévisionnels),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, entre la Commune et la Fondation "30 millions d'amis".

VOTE : ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est levée à 18 H.45.